

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	29

## VILLE DE BRIARE

### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le neuf octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 septembre, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

#### Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPRETERE Marcel ; DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur LE DEM Philippe ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Madame KHEDDAR Haïate ; Monsieur FAISY Fabien ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie.

#### Absents excusés :

Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Monsieur de COURCEL Dominique.

#### Procurations a été donnée à :

Madame GABRIEL Mélanie a donné procuration à Madame LAURENT Jacqueline  
Monsieur GAUDICHON Eric a donné procuration à Monsieur BANSE Hervé  
Madame MARISSAL Bénédicte a donné procuration à Madame VICHERAT Valérie  
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige  
Monsieur COQUILLET Jean-François donne procuration à Monsieur CHARMETANT Alain  
Monsieur GAGNEPAIN Patrice donne procuration à Monsieur FAISY Fabien  
Monsieur de COURCEL Dominique donne procuration à Monsieur Frédéric GARDINIER

Madame NIANG Kiné a été nommée secrétaire de séance.

#### **Délibération N° 2023-083 : TRANSFERT DE COMPÉTENCE « INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VÉHICULES ELECTRIQUES » AU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1321-1, L.1321-2, L.2224-31 et L.2224-37 permettant le transfert de la compétence de création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires pour l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, de la commune à l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur son territoire,

**Vu** le code de l'énergie, notamment ses articles L.353-5 et R.353-5-1 à D.353-6-1,

**Vu** la délibération en date du 18 septembre 1998 par laquelle le conseil municipal a constaté la qualité d'autorité concédante du Département du Loiret en matière d'organisation de la distribution d'électricité sur le territoire de la commune,

**Considérant** que l'offre concernant les infrastructures de charge des véhicules électriques est inexistante, insuffisante ou inadéquate sur le territoire de la commune,

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le transfert, au Département du Loiret, de la compétence « infrastructures de recharge de véhicules électriques » pour la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation de ces infrastructures de charge ;
- **DIT** que la valeur des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée, mis de plein droit à la disposition du Département à titre gratuit, s'élève à 11.806,84€ à la date du transfert de la compétence, conformément au procès-verbal annexé à la présente délibération qui précise la consistance, la situation juridique, l'état et l'évaluation de la remise en état de ces biens.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge de véhicules électriques ».

Ce transfert de compétence sera effectif à compter de l'adoption d'une délibération concordante par le Conseil départemental du Loiret.

Le 09 octobre 2023



Le Maire,

Pierre-François BOUGUET